

APPEL DE CANDIDATURES : DEUX (2) EXPERTS DE VÉCU EN DÉPENDANCE¹

Organisation : Direction aux services sociaux généraux, à la dépendance, à l'itinérance et au milieu carcéral /
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Comité : Comité d'experts en dépendance

**Date limite de dépôt
des candidatures :** 16 août 2026

1. OBJET DE L'APPEL DE CANDIDATURES

Cet appel de candidatures vise à recruter deux (2) experts de vécu en dépendance afin de siéger au Comité d'experts en dépendance. Il vise à intégrer l'expérience concrète de citoyens ayant eu une expérience vécue des services en dépendance dans la réalisation du mandat de ce comité d'experts.

2. MANDAT DU COMITÉ D'EXPERTS EN DÉPENDANCE

Les travaux du Comité d'experts en dépendance sont coordonnés par la Direction aux services sociaux généraux, à la dépendance, à l'itinérance et au milieu carcéral en étroite collaboration avec la Direction des populations à risque et en contexte de vulnérabilité du Sous-ministériat à la prévention et santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le mandat du comité d'experts est de conseiller la Table interministériel en santé mentale, dépendance et itinérance (Table) composée de représentants de ministères et d'organismes gouvernementaux en vue de favoriser la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en dépendance (PAID)².

Le Comité d'experts en dépendance a les responsabilités suivantes:

- Éclairer les membres de la Table sur toute question en lien avec la mise en œuvre des actions du PAID;
- Proposer des solutions à certaines difficultés identifiées par la Table;

¹ Cet appel de candidatures a été rédigé avec la précieuse contribution de l'Association des intervenants-e-s en dépendance du Québec (AIDQ)- Projet Résonnance : <https://www.aidq.org/fr/resonance>

² <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002078/>

- Porter à l'attention des membres de la Table les nouvelles connaissances, les pratiques d'intervention et phénomènes émergents qui pourraient influencer la mise en œuvre de certaines actions du PAID.

Les travaux actuels du comité portent notamment sur l'évaluation et le renouvellement des orientations du PAID ainsi que sur la révision des standards de pratique de l'offre de services en dépendance (Annexe III du PAID).

3. PROFILS DES MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS EN DÉPENDANCE

Le comité réunit des chercheurs, des intervenants, des gestionnaires et des personnes ayant un savoir expérientiel, issus de divers milieux liés aux dépendances : prévention, réduction des méfaits et traitement des conséquences associées à la consommation de substances psychoactives (SPA), aux jeux de hasard et d'argent (JHA) et à l'utilisation problématique d'Internet (UPI), ainsi qu'aux services destinés à l'entourage. Ces membres apportent une diversité de points de vue, d'expertises et de parcours.

4. STATUT DES MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS EN DÉPENDANCE

Les membres de ce Comité ne siègent pas à titre de représentants de leur organisation, mais en raison de leur expertise dans le domaine. C'est donc à titre d'experts-conseils qu'ils agissent.

5. ENGAGEMENT A LA CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des membres du comité d'experts en dépendance s'engagent à respecter le caractère confidentiel de tout renseignement, information ou document dont ils prendront connaissance dans le cadre des travaux. Aucune information ne doit être divulguée, à moins qu'il n'en soit convenu avec les autorités du ministère au préalable.

Une personne collaborant aux travaux du comité ne doit en aucun cas utiliser l'information obtenue et produite dans le cadre de cette collaboration, en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.

La signature d'un formulaire d'engagement à la confidentialité est exigée avant l'intégration d'un membre au comité.

6. IMPLICATION ATTENDUE DES EXPERTS DE VÉCU

- Signer le formulaire d'engagement à la confidentialité lors de la confirmation de sa participation.
- Participer activement aux rencontres du comité d'experts (environ quatre (4) rencontres par an chacune d'une durée approximative de 90 minutes).
- Contribuer aux travaux du comité :
 - Prendre connaissance de la documentation transmise avant les rencontres (Ordre du jour, documents de consultations);
 - Prendre la parole lors des rencontres afin de favoriser les échanges entre les membres du comité et la pluralité des points de vue;
 - Participer à la validation des comptes rendus des rencontres;
 - Recevoir et donner suite à des demandes ponctuelles de la Direction aux services sociaux généraux, à la dépendance, à l'itinérance et au milieu carcéral sur des sujets précis relevant de son champ d'expertise.
- Disposer du matériel informatique lui permettant de participer aux rencontres du comité qui se tiennent en mode téléaccès (Team).
- Solliciter la Direction aux services sociaux généraux, à la dépendance, à l'itinérance et au milieu carcéral pour soutenir sa participation au comité ou tout autre sujet en lien avec le déroulement des rencontres du comité.
- Participer aux modalités de soutien offerts aux membres du comité.

7. DURÉE DU MANDAT

La première participation au Comité d'experts en dépendance est prévue le 28 septembre 2026.

Le mandat se termine en 2028 à la fin du PAID. Ce mandat pourrait être renouvelé selon les modalités retenues dans le prochain Plan d'action interministériel en dépendance.

8. MODALITÉ DE SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES EXPERTS DE VÉCU

- Rémunération : La contribution des experts de vécu aux travaux du comité d'experts en dépendance est rémunérée. Les modalités seront précisées avec les candidats retenus.
- Soutien à l'intégration et à la participation : Une personne désignée par la Direction des services sociaux généraux, des dépendances, de l'itinérance et du milieu carcéral du MSSS a pour mandat d'offrir un accompagnement aux experts de vécu afin de faciliter leur intégration et leur participation au comité d'experts.

Les modalités de ce soutien sont définies conjointement avec chaque expert de vécu, en fonction de ses besoins spécifiques. Elles peuvent inclure, entre autres, une rencontre préparatoire pour présenter les objectifs, le déroulement des rencontres et le vocabulaire utilisé, ainsi qu'une disponibilité continue pour répondre aux questions et appuyer leur participation active.

9. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES RECUES

1) Savoir expérientiel

- Avoir une expérience vécue présente ou passée des réalités associées à la dépendance aux substances psychoactives, aux jeux de hasard et d'argent ou d'utilisation problématique d'Internet permettant de mobiliser un savoir expérientiel dans le cadre des travaux du comité.

2) Connaissance vécue des services en dépendance

- Avoir eu recours après 2018 à un des services suivants en dépendance offerts par les établissements publics ou privés ou les organismes communautaires :
 - Services d'intervention précoce, de réduction des méfaits, incluant les actions de réduction des méfaits/risques notamment les sites d'injection supervisée;
 - Services de gestion de l'intoxication et du sevrage avec ou sans hébergement;
 - Services de réadaptation avec ou sans hébergement;
 - Services de traitement par agonistes d'opioïdes (traitement de substitution);
 - Services de réinsertion sociale avec ou sans hébergement;
 - Services de soutien à l'entourage.

3) Expérience de partage de son savoir expérientiel

- Avoir des expériences de partage de son savoir expérientiel dans des comités de travail institutionnel ou communautaire ou le milieu de la recherche en dépendance.

4) Affiliation à une organisation ou un milieu

- Être impliqué dans une organisation ou un regroupement d'experts de vécu, un milieu de soutien en dépendance ou autre milieu lui permettant de recevoir

aide, conseil et assistance sur son implication citoyenne ou sa situation personnelle.

5) Jugement critique

- Être en mesure de poser un jugement critique sur l'action gouvernementale en matière de dépendance et être ouvert à la diversité des points de vue.

10. POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à adresser un courriel précisant:

- Leur motivation à participer au Comité d'experts en dépendance ainsi que l'apport de leur expérience aux travaux du comité;
- Leur savoir expérientiel en dépendance incluant leur expérience de recours à des services ;
- Leurs expériences de partage de leur savoir expérientiel;
- Leurs affiliations à une organisation ou un milieu.

DATE LIMITE : 16 AOÛT 2026

Veillez faire parvenir votre candidature par courriel à :

gilles.cuillerier@msss.gouv.qc.ca

Pour toute question relative à cet appel de candidatures, veuillez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : gilles.cuillerier@msss.gouv.qc.ca